

PRESENTS		
LE BIHAN	Paul	<i>Président de la Commission</i>
FAIVRE	Alain	<i>Vice-Président de la Commission (Eau et Assainissement)</i>
PRIGENT	François	<i>Membre du Bureau Exécutif (Déchets Ménagers)</i>
CAMUS	Sylvain	<i>CM, PLOULEC'H</i>
FOUNTAS	Guy	<i>CM, PENVENAN</i>
GELGON	Roland	<i>CM, SAINT-QUAY-PERROS</i>
HENRY	Serge	<i>TROGUERY</i>
LANDOUAR	Claude	<i>CM, TREMEL</i>
LE BRIAND	Gilbert	<i>PLEUBIAN</i>
LE GOAS	Patricia	<i>CM, POMMERIT-JAUDY</i>
LE SEGUILLON	Yvon	<i>TREDARZEC</i>
LESCOUARC'H	Christian	<i>CM, LA ROCHE-DERRIEN</i>
LIMPALAËR	Jean-Yves	<i>CM, PRAT</i>
MERLÉ	Renaud	<i>CM, POULDOURAN</i>
MERRIEN	Daniel	<i>CM, CAVAN</i>
NICOLAS	Joëlle	<i>TONQUEDEC</i>
PEROCHE	Michel	<i>PERROS-GUIREC</i>
PILOT	René	<i>TREDUDER</i>
ROLLAND	Bernard	<i>LANVELLEC</i>
EXCUSES		
FREMERY	Bernard	<i>HENGOAT</i>
GARZUEL	Alain	<i>CM, LE VIEUX-MARCHE</i>
HERLIDOU	Laurent	<i>PLOUGUIEL</i>
LE BERRE	Lucile	<i>TREYOU-TREGUIGNEC</i>
LE ROLLAND	Yves	<i>COATREVEN</i>
MENOU	Jean-Yves	<i>CM, PLOUBEZRE</i>
MER	Denis	<i>Conseil de Développement</i>
ASSISTAIENT		
DELHAYE	Cécile	<i>Responsable Clientèle Eau et Assainissement</i>
THOMAS	Mickaël	<i>Directeur des Services Techniques</i>
GUICHARD	Stéphane	<i>Directeur Eau et Assainissement</i>
MICHEL	Thomas	<i>Responsable-adjoint services Déchets</i>
VANGHENT	François	<i>PLOUBEZRE</i>

ORDRE DU JOUR
1. Critères de sélection des projets de conteneurs enterrés / règles de financement
2. Projet de réorganisation des déchèteries : restitution des rencontres avec les communes
3. Déchets Verts : - Analyse des flux - Broyage de déchets verts
4. Encombrants / objets : - Analyse des flux - 1 ^{er} bilan de la recyclerie
5. Redevance spéciale : mode de tarification des campings
6. Mise à jour du schéma de voirie d'intérêt communautaire
7. Assainissement non collectif - Diffusion du règlement du SPANC - Subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
8. Assainissement collectif - Point zonages d'assainissement
9. Points divers

1. Critères de sélection des projets de conteneurs enterrés / règles de financement

Echanges / décisions :

L'implication financière plus forte des communes oblige les communes à prioriser leurs demandes et à réguler les demandes.

Il convient également d'explorer des solutions légères de conteneurs enterrés plus petits, qui pourraient être collectés

Avis favorable pour 40/60

2. Projet de réorganisation des déchèteries : restitution des rencontres avec les communes

Echanges / décisions :

Il serait cohérent de proposer des horaires d'ouverture identiques pour toutes les déchèteries.

L'ouverture de l'Objèterie le dimanche ne semble pas nécessaire à la majorité des membres de la Commission.

Paul Le Bihan plaide pour le maintien de l'ouverture de l'éco-relais du Faou, malgré une baisse de fréquentation par 4 depuis l'ouverture de l'Objèterie. Il demande une progressivité et propose une fermeture de l'éco-relais du Faou après l'été 2018. Il faut en même temps lutter contre les dépôts sauvages.

Ploubezre trouve acceptable la proposition.

Harmonisation des périodes estivale et hivernale.

Pas de changement des plages d'ouverture pour les déchèteries de Minihiy-Tréguier et Pleumeur-Gautier.

Avis favorable sur ces propositions

3. **Déchets Verts :**

- *Analyse des flux*

Echanges / décisions :

La commission prend acte de ces informations

- *Broyage de déchets verts*

Echanges / décisions :

Le projet a fait l'objet d'une décision en Bureau exécutif.

L'augmentation des volumes de déchets verts semble liée à l'interdiction de brûler les déchets verts.

Cette action a avant tout une portée pédagogique (objectif de diminution de 2%).

Plusieurs membres de la commission plaident pour que les professionnels paient une partie du coût de traitement des déchets verts qu'ils déposent, selon des modalités à trouver.

La commission prend acte de ces informations

4. **Encombrants / objets :**

- Analyse des flux
- 1er bilan de la recyclerie

Echanges / décisions :

La commission prend acte de ces informations

5. **Redevance spéciale : mode de tarification des campings**

Echanges / décisions :

Il convient de croiser les informations avec celles de la Taxe de Séjour, en lien avec l'OTC.

Avis favorable

6. **Mise à jour du schéma de voirie d'intérêt communautaire**

Echanges / décisions :

Avis de la Commission :

- Clinique : on s'en tient aux critères
- Ecopoints : on s'en tient aux critères
- Sites Eau & Assainissement : on s'en tient aux critères
- Sites touristiques non communautaires : on s'en tient aux critères
- Point I estival : on s'en tient aux critères

La Commission prend acte de ce délai supplémentaire pour que les communes formulent un avis sur le projet de schéma de VIC, en vue d'une adoption au CC de juin 2018.

7. **Assainissement non collectif**

- Diffusion du règlement du SPANC

Voir diaporama

Le règlement du SPANC doit, conformément à l'article 2224-12 du CGCT, être remis à chaque abonné. Un envoi postal est prévu courant avril 2018 aux 18 000 logements concernés. Le budget est d'environ 10 000 € HT. Un flyer explicatif accompagnera le règlement.

- Subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Voir diaporama

Les aides de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des installations d'assainissement des particuliers sont suspendues. En assainissement non collectif, une décision en conseil d'administration devrait être prise le 19 mars 2018. Par contre, en assainissement collectif, la décision ne devrait intervenir que fin mai 2018 au mieux, voire, pour certains dossiers, le 28 septembre 2018.

Un courrier du Président de Lannion-Trégor Communauté a été adressé au Président du comité de bassin et à la Présidente du conseil d'administration, leur demandant d'honorer les engagements pris.

Il est précisé que des incertitudes existent également sur les subventions accordées dans le cadre du 11^{ème} programme pour les travaux de réhabilitation/modernisation des stations d'épuration, ce qui serait susceptible de remettre en question le financement de ces opérations.

8. **Assainissement collectif**

- Point zonages d'assainissement

L'état actuel des zonages en cours et à venir est présenté. Des réunions sont organisées avec les communes et les bureaux d'études mandatés à différentes étapes des dossiers pour valider les hypothèses retenues.

Dans certains cas, une évaluation environnementale de ces zonages est demandée par l'Autorité Environnementale, ce qui allonge les délais de réalisation des zonages et, potentiellement, décale le calendrier de réalisation de travaux sur les équipements d'assainissement.

9. **Points divers**